

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 698 / T.P.

Objet:

autorisation construction
pare.n°II C.C. à Astrida.-

ASTRIDA



402

Transmis à Monsieur le Chef du Service des
Travaux Publics à Usumbura, suite à la lettre n°5126/T.P.
du 2 octobre 1950.

Lettre et

Plans remaniés de Monsieur Alexakis Nicolas (2 ex.)

Astrida, le 28 mars 1951.-
L'Administrateur Territorial Assistant,
J. KIRSCH,